



■ PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT :

.....  
.....  
.....

■ PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE L'ENFANT :

.....  
.....  
.....

L'enfant sait-il nager ?  
nombre de mètres :

A-t-il un brevet de natation ?

■ NOM ET ADRESSE DU MEDECIN TRAITANT :

.....  
.....

Je soussigné(e) .....

AUTORISE :

- en cas d'urgence, la direction de l'accueil de loisirs de WIMILLE à hospitaliser mon enfant  
à.....

- si nécessaire (retard, panne de bus), la direction de l'accueil de loisirs à raccompagner mon  
enfant avec sa voiture personnelle

- la participation de mon enfant à l'ensemble des activités

■ DROIT A L'IMAGE (- 18 ans) :

Dans le cadre de sa communication, des photos ou vidéos des enfants peuvent être prises lors des  
activités. La mairie dispose également d'un site internet, cela l'oblige donc à respecter les lois  
relatives aux droits à l'image protégés par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).  
Ainsi conformément à cette loi, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de  
rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Je soussigné(e) .....

autorise  n'autorise pas  la mairie de WIMILLE à diffuser l'image de mon enfant.

Il est bien évident qu'il n'y a aucune divulgation d'identité.

REMARQUES DIVERSES : .....

.....  
.....  
.....

Date et signature,

**PS :** \* Si votre enfant ne possède pas de Carte Nationale d'Identité, en faire la demande dès à  
présent en mairie. Celle-ci est nécessaire pour les sorties (parcs d'attractions, etc.).

\* Si vous n'avez pas d'assurance « responsabilité civile », il est conseillé de souscrire un  
contrat couvrant les dommages corporels.